

# RAPPORT D'ACTIVITE

## 2016

---



# Le Mot du Président

## Donnons des ailes à la CAPEB !

Chaque jour nous faisons des projets pour améliorer notre quotidien, pour envisager de nouveaux horizons, pour anticiper sur l'avenir, pour s'adapter à notre environnement. Nous faisons tous pleins de projets, lesquels sont pour la plupart fébriles et fragiles. Mais quand nous sommes animés d'une véritable motivation, nous nous donnons les moyens pour faire émerger tel ou tel projet. Il en est ainsi de la vie moderne, nous devons faire des projets pour vivre, pour exister sinon nous basculons dans la marginalité.

Nous sommes, nous les adhérents de la CAPEB, à la croisée de notre destin. Soit nous nous adaptons au monde dans lequel nous vivons et nous essayons de le dompter, soit nous programmons notre disparition. Je ne pense pas un seul instant que cette deuxième solution radicale est partagée par les artisans et les petites entreprises du bâtiment. Je suis persuadé de notre capacité à évoluer positivement sans pour autant vendre notre âme.

Dans cette perspective, je fais le pari de la structuration de la CAPEB afin qu'elle soit à la hauteur des enjeux qui nous attendent. Mais il ne peut y avoir de structuration sans moyen. Et le nerf de la guerre c'est l'argent. C'est ainsi, qu'il nous faudra réfléchir à véritable plan de réorganisation pour le syndicat car c'est ce projet que mes collègues et moi-même s'attacheront à mettre en œuvre pour la prochaine mandature. Vous avez compris, il nous faut donner des ailes à la CAPEB !

# L'Organigramme Politique 2014-2016

## Président du Conseil d'Administration

Cyrille  
RICKMOUNIE

| 1 <sup>er</sup> Vice-président | 2 <sup>ème</sup> Vice-président | 3 <sup>ème</sup> Vice-président | Pdt d'Honneur        |
|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------------|
| -                              | Benjamine de<br>OLIVEIRA        | Franck<br>LEGROS                | Jocelyn<br>FOUGERAIS |

| Trésorier      | Trésorier-adjoint | Secrétaire | Secrétaire-adjoint |
|----------------|-------------------|------------|--------------------|
| Hutson<br>ANDY | Willy<br>IMARE    | -          | Daniel<br>THOMAS   |

## Membres du Conseil d'Administration

|                               |                              |                     |
|-------------------------------|------------------------------|---------------------|
| Jean-Léonus<br>BRIGY-CATRONIA | Jean-Claude<br>DIDIER        | Jean-Claude<br>ELIE |
| Alex<br>MUSSARD               | Théophane<br>NARAYANIN       | Lilian<br>RINGUIN   |
| Jean-Raymond<br>ZILMIA        | BERNARD<br>JORRE DE ST JORRE | BRUNO<br>PAYET      |



# Sommaire

---

*Défendre l'Artisanat du Bâtiment.....P 05 à 10*

*Promouvoir l'Artisanat du Bâtiment.....P 11 à 14*

*Représenter l'Artisanat du Bâtiment.....P 15 à 16*

*Informier l'Artisanat du Bâtiment.....P 17 à 18*

*Le poids de la CAPEB .....P 19 à 20*

*Perspectives à venir.....P 21 à 21*

# Défendre l'Artisanat du Bâtiment

## La CAPEB refuse d'augmenter les salaires dans le BTP



Pour la deuxième année consécutive, la CAPEB n'a pas signé de protocole d'accord sur la revalorisation des salaires dans le btp.

Les Elus de l'Artisanat du Bâtiment ont estimé que la situation particulièrement difficile de la branche ne permettait pas aux entreprises, touchées de plein fouet par la crise, de répondre favorablement à la revendication des fédérations de salariés. La posture solidaire du collège employeurs dans la Commission mixte paritaire n'a pas duré longtemps car les industriels de la construction, après plusieurs jours de grève organisée par les salariés issus de leurs organisations, ont fini par conclure le 15 avril 2016 un accord à hauteur de 1.90% étalés sur les mois d'avril, août et décembre.

## Des adhérents défendus devant plusieurs organismes privés et entités publiques

Pendant toute l'année 2016, la CAPEB a accompagné plusieurs de ses adhérents en situation délicate avec certains organismes privés et entités publiques, pour tenter de lever certaines situations de blocage handicapant le fonctionnement de leur entreprise. Ainsi, les élus de la CAPEB sont intervenus à plusieurs reprises auprès : du Commissaire au redressement productif, Directeur du recouvrement de la CGSS, des bailleurs sociaux, du service des impôts des entreprises, des services de l'Etat, de la direction de la GTOI, de la Caisse de congés payés, etc....



Dans la plupart des cas, des solutions ont été trouvées. Mais, il ressort de ces appuis que la majorité des entreprises accompagnées sont très fragiles ; que la moindre difficulté (créances non recouvrées, impayés de cotisations sociales ou fiscales,...) peut leur être fatale si l'administration n'est pas clémence.

# Faire de la commande publique un **enjeu de développement** des entreprises artisanales du bâtiment



La CAPEB est associée depuis 2013 à l'action SBA (Stratégie du Bon Achat) portée par la CPME (ex-CGPME) dont la philosophie consiste à **convaincre les acheteurs à faire confiance aux entreprises locales car elles sont capables de répondre à leurs exigences en matière de marchés publics.**

Pour y arriver, des conventions SBA sont signées avec les entités publiques qui y souhaitent et dans lesquelles elles s'engagent sur un certains nombres de points tels par exemples les avances forfaitaires, la carte d'achat, le mémoire technique, le circuit court, l'insertion social, le délai de paiement, ..... C'est ainsi que l'an passé plusieurs municipalités de l'ouest et du sud de l'île sont entrées dans la démarche SBA. D'autres, comme la CINOR ou encore la SIDR – engagées depuis plus d'un an dans la démarche - ont organisé leur journée du territoire où il est principalement question du bilan de l'année écoulée et des perspectives de l'année qui commence. Les entreprises ne ratent pas ces occasions car elles leur permettent de prendre connaissance des marchés qui seront lancés dans les douze mois du calendrier et d'échanger avec les différents services de telle ou telle entité.

Dans cette démarche de défense des intérêts des entreprises, et grâce au SBA, la CAPEB a participé à plusieurs comités d'experts – lieu de concertation de différents acteurs chargés de trouver des solutions à des problèmes techniques et ou administratifs - Ainsi, elle a travaillé avec la CINOR sur les difficultés liées à la qualité de l'acier utilisé par les entreprises et qui n'est pas conforme aux prescriptions techniques. Elle est intervenue dans le comité d'experts de la SIDR sur le paiement des situations de travaux qui est souvent hors délai du fait de certains acteurs de la chaîne en charge de la validation des factures avant qu'elles arrivent au service comptabilité de l'acheteur. Cette réunion a permis de faire la lumière sur des pratiques non acceptables. Il a été conclu de proposer un nouveau cadre pour la rédaction des situations de travaux et d'appeler la maîtrise d'œuvre au **strict respect des clauses qui s'imposent à elle en matière de dépôt des factures** au service comptabilité du maître de l'ouvrage.



## Pousser les acheteurs à utiliser la carte d'achat



Cet outil, particulièrement utilisé par les entités publiques dans l'Hexagone, est quasiment inexistant sur le territoire local. A ce jour la Mairie de Saint-André, l'hôpital Gabriel MARTIN de Saint-Paul et la CINOR (*qui a adopté cet outil grâce à l'action de la capeb au sein du SBA*) sont les seules organisations à utiliser la carte d'achat. Or ce mode de paiement offre de nombreux avantages à la fois

pour l'acheteur (*gestion et optimisation du processus de traitement administratif des achats ; recentrage des agents sur leurs activités de base ; facilitation du contrôle de gestion des dépenses grâce aux rapports détaillés du prestataire bancaire ; fidélisation du fournisseur,...*) et pour l'entreprise (**réduction du coût administratif lié au traitement du paiement d'une facture; certitude du paiement; réduction importante du délai de paiement,....**) La carte d'achat donc répond aux besoins des entreprises de proximité et notamment des artisans du bâtiment qui interviennent sur des marchés à bons de commande, lesquels ne font pas l'objet de programmation.

Il faut rendre hommage à Franck LEGROS, ancien président de la CAPEB, qui depuis 2013 a pris son bâton de pèlerin pour rencontrer les services de la DGFIP aux fins de mieux comprendre le fonctionnement de cet outil, l'adopter et faire sa promotion. Son vécu de la carte d'achat avec certaines entités publiques qui l'utilisent, l'a amené en 2016, au titre de la capeb, à **travailler avec la SIDR sur l'adoption de ce moyen de paiement**. Dans la foulée, le Conseil d'Administration du syndicat a entériné le 10 décembre la création d'un comité chargé de la promotion de la carte d'achat, lequel est présidé par F. LEGROS.

---

## Cotisations sur congés payés : les entreprises n'auront pas à payer directement

Grâce à l'**action de la CAPEB** auprès des parlementaires dans le cadre de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017, les entreprises du BTP n'auront pas à régler sociales dues sur les versées aux salariés par la effet, la loi de financement de 2015 contenait le principe du cotisations sociales dues sur payés servies par les caisses dire que les cotisations indemnités de congés payés moment où l'indemnité de congés payés est versée par



directement les cotisations indemnités de congés payés caisse de congés payés. En la sécurité sociale pour prélèvement anticipé des les indemnités de congés de congés payés. C'est-à- sociales dues sur les ne sont plus versées au la caisse au salarié mais au

contraire tous les mois, de manière anticipée et déconnectée du principe du paiement de l'indemnité de congés payés et, au surplus, une fois que l'indemnité de congés payés est effectivement versée au salarié. La caisse devant par ailleurs, le cas échéant, une régularisation au titre du paiement des charges sociales, afin de tenir compte de la réalité du montant de l'indemnité de congés payés perçue par le salarié.

Dans le cadre d'une phase transitoire (2015-2018), ce sont les caisses de congés payés qui interviennent afin de procéder à ce règlement anticipé des cotisations sociales afférentes aux indemnités de congés payés servies. Dans la phase définitive du dispositif (à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018), il aurait incombe aux entreprises de prendre le relais des caisses de congés payés. Or, la CAPEB voulait absolument éviter que cette obligation soit mise à la charge des entreprises les obligeant d'une part, à une mise en œuvre extrêmement contraignante au niveau de la réalisation du bulletin et d'autre part à devoir mensuellement procéder à une avance de trésorerie. C'est pourquoi, la CAPEB a proposé aux députés et aux sénateurs un amendement visant à pérenniser le système transitoire actuellement assuré par les caisses. La CAPEB a été entendue, le PLFSS ayant intégré cette mesure.

**Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, ce sont les caisses de congés payés qui continueront à pratiquer le versement anticipé des cotisations sociales dues sur les indemnités de congés payés et en aucun cas les entreprises.**

---

## Projet de loi Sapin 2 : la victoire finale pour la CAPEB !



la réglementation des marchés publics !

Mardi 8 novembre, la mobilisation de la CAPEB a finalement payé, avec l'adoption définitive par l'Assemblée Nationale du projet de loi Sapin 2, examiné en juin 2016. Les dispositions **remettant en cause** la nécessité de disposer de qualifications professionnelles pour exercer les métiers du Bâtiment **ont ainsi été supprimées**. La voix de la CAPEB a été entendue sur ce point essentiel, comme sur le régime de la micro-entreprise ou encore

**Les qualifications professionnelles sont maintenues**, la distorsion de concurrence avec les microentreprises est évitée et les principales propositions de la CAPEB en matière de marchés publics ont été adoptées.

### Les autres combats gagnés :

Suite à son engagement continu auprès des parlementaires, la CAPEB se félicite aussi **du maintien du stage préparatoire à l'installation (SPI)** qui, loin d'être une entrave à la création d'entreprise, est une formation qui a fait ses preuves et aide les

créateurs d'entreprise à se lancer ; **de la suppression de la disposition prévoyant de doubler le chiffre d'affaires des microentreprises**, ce qui aurait créé un réel déséquilibre concurrentiel avec les entreprises de droit commun avec pour conséquence une perte non-négligeable de rentrées fiscales et sociales pour l'État ; **des avancées en matière de marchés publics**, avec la réaffirmation du principe de l'allotissement avec la suppression des « offres variables et la mise au point par les acheteurs publics de moyens de détection des offres anormalement basses.

Une déception cependant pour la CAPEB, les députés n'ont finalement pas adopté l'amendement visant à supprimer la possibilité pour un organisme HLM de globaliser sans motifs un marché divisible en lots.

---

## Les élections consulaires : les listes soutenues par la CAPEB sortent gagnantes !

En 2016, les ressortissants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et ceux de la Chambre de Commerce et d'Industrie ont été appelés aux urnes pour élire leurs représentants pour une durée de cinq ans. La CAPEB, traditionnellement tournée vers les élections relevant de l'Artisanat, a, une fois n'est pas coutume, apporté son soutien aux listes

les présidents  
l'espèce  
PICARDO  
Ibrahim  
CCI. Les

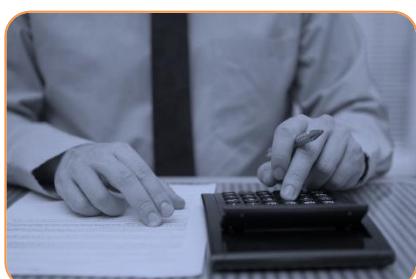


présentées par sortants, en Bernard pour la CMA et PATEL pour la actions de

proximité, pendant et avant les campagnes électorales, ont été des stratégies payantes car les listes soutenues par le syndicat sont sorties grands vainqueurs de ces élections. La CAPEB disposent donc d'élus au sein des chambres consulaires pour travailler en bonne intelligence avec les présidents installés sur les problématiques de la branche du BTP à La Réunion.

---

## Organiser les prix sur le marché du logement social



Dans le département la structuration des offres de prix est quasiment inexistante dans le BTP. La pratique consiste souvent à bâtir des coûts selon l'expérience détenue par le chef d'entreprise en fonction de l'importance du chantier et l'enveloppe financière disposée par le client. Ce mode de fonctionne est généralement utilisé par les petites structures qui méconnaissent l'établissement d'un déboursé sur un

marché de la construction où la compétition est vive quand elle n'est pas soumise elle-même à des pratiques commerciales déloyales. Cette politique des prix est néfaste et désastreuse pour les opérateurs les plus fragiles.

Pour tenter de « casser » cette tendance, la CAPEB s'est donnée pour objectif d'organiser les prix dans le BTP en commençant par le secteur du logement social. Ainsi, avec la Chambre de métiers et de l'Artisanat, des travaux ont été entrepris en 2016. Il s'agit de lancer une étude pour mieux recenser les pratiques du terrain avant de faire émerger des bordereaux de prix pour accompagner les artisans et les petites entreprises dans faisabilité de leurs coûts de prestations.



# *Promouvoir l'Artisanat du Bâtiment*

## **Signature des accords pour accompagner les artisans et les petites entreprises dans leur structuration**

En 2016, après la signature d'un accord de partenariat avec la société « LER », la CAPEB a continué à travailler avec plusieurs fournisseurs & consultants dans le seul but d'aider les adhérents à bénéficier d'offres économiques avantageuses sur trois ans pour les accompagner dans leur structuration.

### **L'offre de FACTEA OI**



Signée le 12 mars 2016, l'offre de la société FACTEA vise à accompagner les adhérents sur la commande publique, notamment en leur réservant des tarifs de formation préférentiels sur les formations suivantes :

- Comprendre l'essentiel des nouvelles règles du nouveau code des marchés publics ;
- Optimisez vos mémoires techniques ;
- Le suivi administratif et financier des marchés publics ;
- Technique et outil d'analyse des offres ;
- La gestion des attestations fiscales et sociales.

L'accord prévoit également une réduction tarifaire à hauteur de 25% pour la réalisation des prestations suivantes :

- Aide à la rédaction d'un mémoire technique
- Aide globale dans la réponse d'une offre à un marché public

### **L'offre de la société BHS**

La CAPEB a retenu les propositions de BHS parce qu'elles sont considérées comme particulièrement favorables aux petites entreprises du bâtiment et qu'elles répondent à trois objectifs :



- Offrir aux opérateurs économiques des réductions minimales tarifaires sur les solutions préventives de lutte contre les nuisibles et les parasites,
- Aider les entreprises à répondre aux exigences réglementaires & normatives en matière de prévention des risques professionnels,
- Soutenir et conforter le développement leur appareil de production qui évolue dans un environnement économique très compétitif.

### **L'offre de L'Officiel**

Le QUOTIDIEN s'est engagé à mettre à disposition des adhérents – en fonction des métiers déclarés par ces derniers - la plateforme [www.officiel-demat.re](http://www.officiel-demat.re) et plus précisément le site [www.officiel.re](http://www.officiel.re) pour la consultation de la liste exhaustive quotidienne des marchés publics publiés sur l'ensemble de la presse locale et les sites nationaux de veille ainsi que la mise en place de la surveillance mail au bénéfice des adhérents.



Chaque adhérent peut ainsi accéder au site [www.officiel.re](http://www.officiel.re) en utilisant un code d'accès qu'il aura préalablement défini lors de son inscription.

Le tarif, comprenant l'accès au site pour les adhérents de la CAPEB et la surveillance mail incluse, est en moyenne sur trois ans de près de 27%.

### **L'offre de « Ciment Lion »**

La société VISHOR REUNION, « Ciment Lion » offre aux réduction tarifaire sur les liants points de vente agréés de l'île. La caractérisée par une prime à faire



connue sous l'appellation adhérents de la CAPEB, une hydrauliques dans les différents réduction tarifaire est valoir chaque trimestre.

### **L'offre de la société « EGB ZILMIA »**



L'offre de la société « EGB ZILMIA » répondent à trois objectifs et vise à :

- Offrir aux opérateurs économiques des réductions minimales tarifaires (15 à 20%) sur les solutions de location d'équipements :
  - a. favorisant l'hygiène sur les chantiers (toilettes, vestiaires)
  - b. favorisant la mécanisation des travaux de terrassement et de VRD

## Le Préfet chez les adhérents de la CAPEB

Pratiquement deux mois après l'invitation lancée par le Président Cyril RICKMOUNIE, le Préfet, Dominique SORAIN et le Secrétaire Général aux affaires régionales, Loïc ARMAND, accompagnés de Bernard PICARDO, Patron de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, se sont retrouvés pour visiter, le 25 juillet dernier, trois entreprises de la CAPEB.



« GO-CERAM », « SCMP » et « TECHNIFROID » ont eu l'immense plaisir de faire connaître à leurs imminents invités, les savoir-faire de leur outil de production tout en oubliant pas au passage de rappeler au Représentant de l'Etat les difficultés auxquelles elles font face au quotidien. Après les visites, le Conseil d'Administration de la CAPEB a accueilli le Préfet, le SGAR et le Président de la CMA dans un verger privé de La Possession pour un déjeuner champêtre.

## Conférence-débat sur la nouvelle loi travail (El KOMRI)

Une trentaine d'adhérents ont fait le déplacement le 7 octobre à Saint-Gilles-les-Bains pour s'informer sur la nouvelle loi travail, le régime social des travailleurs indépendants et l'accompagnement bancaire dans le domaine de la trésorerie. Les différents débats ont permis de faire le point sur tous ces sujets en présence de Philippe NAILLET, Député de la 1ère circonscription, qui a rappelé aux artisans et chefs d'entreprises présents, les avancées sociales dans le domaine du droit du travail. Il n'a pas manqué de leur annoncer les amendements obtenus dans le projet de loi « égalité réelle » en matière économique.



L'intervention de Thomas JOBLIN de l'A2GR-LA MONDIALE, sur les droits sociaux des ressortissants du RSI, a été particulièrement suivie, notamment sur le régime des retraites. Les affiliés ont été très surpris de constater qu'ils bénéficient d'un régime social beaucoup plus protecteur que celui des salariés et pour des cotisations moindres. Enfin, Philippe LEBON de la BFC a clôturé la conférence sur le thème du préfinancement des fonds de trésorerie et les méthodes de mobilisation des créances.

---

## Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin



Concours national créé & lancé par la Confédération au début des années 2000, la CAPEB a souhaité positionner des élèves issus des classes de 3<sup>ème</sup> sur cette action. Elle a eu l'appui des services du rectorat qui ont poussé les professeurs à y adhérer.

Ainsi, localement 4 collèges se sont inscrits à ce concours. Un seul a déposé un dossier mais malheureusement il n'a pas été retenu par le jury national.

---

## Naissance du **groupement d'employeurs GEPI**

Souhaité par le Conseil d'Administration, la CAPEB a initié en 2016 la création d'un groupement d'employeurs appelé GEPI (groupement d'emplois partagés interprofessionnel) lequel est présidé par Philippe CLAIN. Cet outil ambitionne de mettre à la disposition de ses adhérents du personnel qualifié à haute compétences dont l'embauche serait excessive si elle supportée par une seule entreprise. Le groupement s'attache à réussir son pari en l'ouvrant aux autres secteurs économiques qui ont les mêmes soucis de recrutement de techniciens à forte valeur ajoutée mais nécessaires pour leur structuration.



# *Représenter l'Artisanat du Bâtiment*

## Assemblée Générale Confédérale 2016

Une délégation de la CAPEB locale s'est rendue en avril 2016 aux Journées professionnelles de la construction (JPC) organisées par la Confédération au Palais des congrès de Paris. Cette forme pendant les deux premiers troisième jour est consacré construction où chaque (maçonnerie, électricité, action de l'année écoulée et de manifestation réunie jours l'Assemblée Générale. Le aux politiques de la Union professionnelle peinture,...) fait le bilan de son donne les perspectives à venir.

Au cours de séjour, les profité pour travailler sur le marque RGE Eco-Artisan, le GEAB (Gestionnaire d'une entreprise artisanale du bâtiment) et sur une possibilité d'une représentation locale de la CNATP (Confédération nationale des artisans des travaux publics)



services de la CAPEB 974 ont dossier de représentativité, la déploiement de la formation

## Révision de la convention collective des ETAM du BTP

Commencés dans la deuxième moitié des années 2000, les travaux de toilettage de la convention collective des employés, techniciens et agents de maîtrise ont continué en 2016. Les partenaires sociaux ont bien avancé. Chaque article fait l'objet d'un débat et d'une approbation au cours de chaque séance de telle sorte à éviter des volte-face. Le projet en discussion a introduit plusieurs éléments nouveaux comme par exemple le paiement de l'ancienneté ou l'indemnisation des petits déplacements. Les travaux ont été étalés sur l'année 2017.



## Haut Conseil de la Commande Publique (HCCP)



Comme chaque année la CAPEB a été présente au HCCP 2016. Selon la Préfecture « *La commande publique représente encore en 2016 plus 85% du chiffre d'affaires du BTP. Depuis le début des années 2000, alors que la commande privée a fortement décliné, passant de 500 M€ à moins de 200 M€, le niveau de la commande publique a régulièrement augmenté en passant de 500 M€ à plus de 1,1 milliards d'euros, au point que cette dernière représente aujourd'hui environ 85 % du CA du BTP, soit deux fois plus qu'au début des années 2000. La commande publique reste en 2016 à son plus haut niveau atteint depuis 2014* ». (Extrait du dossier de presse de la Préfecture 974 – HCCP – 02/02/2017)

Pour la CAPEB, il faut absolument relancer le secteur de la construction privée car à elle seule la commande publique, victime d'un manque de dotation, ne pourra pas redresser la filière. Pour illustrer cette situation il faut analyser le chiffre d'affaires global de la branche. En 2016 il était légèrement inférieur à celui de l'année 2015. Il a baissé pour la deuxième année consécutive et a du mal à retrouver le niveau de l'année 2014. En revanche, en matière d'emploi, la branche renoue avec la croissance observée depuis 2014 même s'il est toujours en dessous de l'effectif de 2012. Cette situation nous la devons

- au chantier de la nouvelle route du littoral,
- à la lutte menée contre le travail informel par les services de la Caisse de congés payés,
- et aux efforts d'embauches effectuées par certaines petites entreprises employant jusqu'à 10 salariés.

---

## Accord-cadre emploi-formation, CPREF, Caisse de congés payés,...



### CPREF BTP

la formation et de CONSTRUCTYS, OPCA du BTP.

Comme en 2015, les représentants de la CAPEB ont été actifs au sein des différentes instances pour représenter les intérêts la petite entreprise du bâtiment. Il a été ainsi au sein des comités techniques de l'accord-cadre emploi-formation, de la Caisse de Congés payés, de la Commission paritaire régionale de l'emploi et

# Informer l'Artisanat du Bâtiment

## Les rencontres avec la presse

En 2016, la CAPEB a tenu 4 conférences de presse sur les thèmes suivants :

1. *La Capeb alerte les pouvoirs publics sur une situation extrêmement dégradée ;*
2. *Le mal-être au quotidien chez les artisans ;*
3. *L'apprentissage, une voie d'excellence en piteux état mais qui offre des atouts indéniables ;*
4. *Les prix anormalement bas dans le BTP.*



En plus de ces rencontres avec la presse, les représentants de l'Artisanat du Bâtiment ont été sollicités par les journaux locaux. Ce fut notamment le cas avec le « *JIR* » sur la *fragilisation des fondations du BTP après 8 ans de crise* et « *La crise peut être un atout pour améliorer la performance de nos entreprises* » parus en octobre 2016.

## Les circulaires juridiques et sociales

Les entreprises sont très intéressées par les informations sur le droit du travail et se rapprochent régulièrement du syndicat pour avoir tel ou tel éclairage. La CAPEB les renseigne sur leurs demandes et leur donne accès aux circulaires juridiques et sociales en ligne. Ainsi, pour l'année 2016 **près de 70 circulaires** ont été mises à la disposition des entreprises dans les domaines très divers (bulletin de paie électronique, indemnité forfaitaire de conciliation,.....)

CAPEB  
Le Syndicat National des Entreprises de BTP  
Série 2016, n° 07 Juillet 2016

De : [REDACTED]  
Destinataire : Administrateurs et adhérents - Document à renvoyer sur <http://www.capecb.fr>.  
Membre/vote de vos délégués en réunion de poste

Objet : Faire le point au lendemain d'un jour férié  
Cas du vendredi 15 juillet 2016

En cette période de saison ensoleillée où de nombreux projets, plusieurs entreprises réalisent leur entretien annuel avec leurs salariés à leurs salaires de faire, il est nécessaire de rappeler que les entreprises ont l'obligation de se soumettre aux dispositions du Code du travail pour maintenir la sécurité et la santé au travail.

En principe les entreprises du BTP sont tenues le jeudi 14 juillet 2016, pour finir. Si l'absentéisme est prévisible, il est recommandé de faire la grève le vendredi 15 juillet 2016.

La définition d'un « jour férié »

On ne travaille pas ou 2 jours consécutifs compris entre un jour férié et un jour de repos hebdomadaire.

Le terme en place d'un jour peut intérir :

- d'un absencé de l'employeur ;
- d'un accord collectif ;
- d'un congé.

Dans le BTP à la Réunion, il n'existe pas d'accord collectif sur la mise en place d'un jour férié. Il faut d'arriver un jour à la paie. Les salariés entrent une modification des horaires de travail. Il y a donc une volonté à respecter.

Accès aux points de législation du Comptable

Vous avez pris la décision d'acquérir « un point » le 15 juillet 2016. Seule entreprise en est détenteur, il devient donc nécessaire de consulter les règlements qui peuvent exister d'entreprise en fonction de la nature de l'entreprise, de son secteur, de son taille, de son activité, etc. Pour cela, il suffit de contacter le service clientèle de la CAPEB.

Quand le décret est pris, l'employeur informe les salariés par une offre d'adhésion du nouvel horaire collectif consenti à chaque salarié le déclencheur contre décharge.

Devant toute information l'entreprise doit faire de la modélisation des horaires.

## Le site Internet de la CAPEB

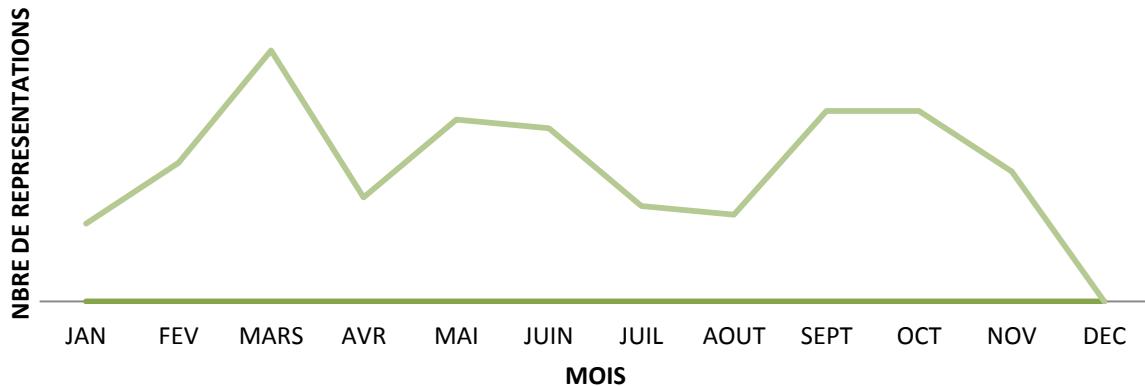
Il existe depuis 2014 et permet au syndicat d'étoffer son outil de communication vers les adhérents dans un grand public dans un non-adhérents est téléchargements sans numérique est rattachée à une gestion autonome de appelé à évoluer pour le accessible sur smartphone et tablette.



premier temps et vers le second temps. L'accès aux restreint pour éviter des autorisation. Cette interface la Confédération mais avec la CAPEB. Cet outil est rendre plus convivial et

# *Le Poids* de la CAPEB Réunion

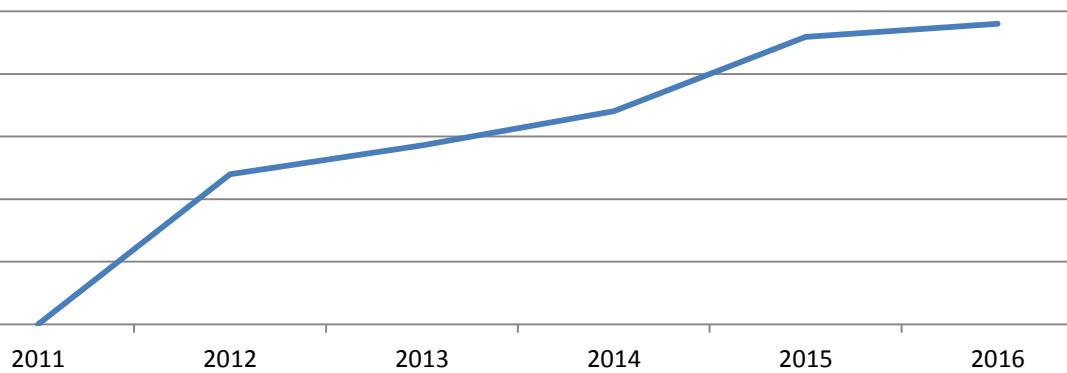
## L'EVOLUTION DES REUNIONS EN 2016



Le nombre de représentations extérieures est passé de 221 en 2015 à 187 en 2016, soit une baisse de 15%. En moyenne le nombre de réunions a été de 15.58 unités par mois en 2016. Sur trois ans, cette chute est en baisse constante.

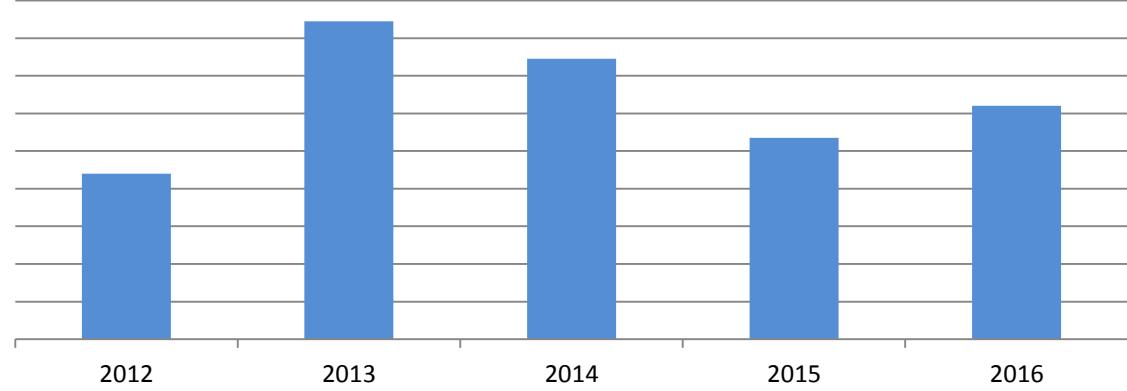
-----

## Evolution des Mails envoyés sur 5 ans



En revanche, le nombre de mails envoyé ne cesse d'augmenter depuis 2011. Cela montre que cet outil est devenu incontournable dans l'interface avec les entreprises. Toutefois, rien ne nous permet d'affirmer la lecture effective des messages par les destinataires, notamment lorsque les envois sont groupés.

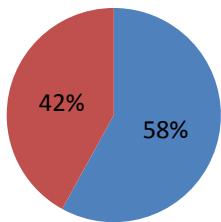
## EVOLUTION DU NOMBRE D'ADHERENTS SUR 5 ANS



Après une année 2015 en baisse, le nombre d'adhérents est reparti à la hausse en 2016, soit près de 16% d'augmentation. Toutefois, cette situation devra être analysée sur plusieurs années pour mesurer la stratégie retenue en matière de recrutement des adhérents.

.....

### ADHERENTS ACCOMPAGNES EN 2016



- Adhérents non accompagnés
- Adhérents accompagnés

Le nombre d'adhérents accompagnés a baissé en 2016 comparé à l'année 2015, mais il reste encore élevé. Cette situation n'est pas le fruit du hasard mais trouve en partie une explication dans la conjoncture économique très défavorable où les entreprises ont besoin d'être accompagnées pour répondre aux contraintes des

administrations qu'elles soient publiques ou privées. C'est notamment le cas dans la gestion des impayés des charges sociales et fiscales. Cette hausse est aussi expliquée par les appuis apportés par le syndicat dans la rédaction du document unique de sécurité ou encore dans la rédaction de documents divers (contrats de travail, lettre de sanction, ....)

# Perspectives à Venir

Dans les années à venir, il s'agira de consolider le travail accompli tout en donnant à la CAPEB les moyens de ses ambitions pour réaliser les axes forts suivants :

1. Travailler sur le recrutement des adhérents ;
2. Consolider les services aux adhérents tout en les offrant de nouvelles prestations répondant à leurs besoins ;
3. Décliner localement les marques nationales de développement durable et d'accessibilité (Eco-Artisan et HANDIBAT) pour aider les artisans et les petites entreprises à s'approprier l'enjeu de l'éco-conditionnalité dans le domaine de l'économie d'énergie et de l'accessibilité ;
4. Développer localement des formations pour l'Artisanat du Bâtiment ;
5. Faire du dialogue social un levier de développement de la petite entreprise ;
6. Militer pour l'utilisation de la carte d'achat et pousser à l'émergence d'un bordereau de prix dans le secteur du logement social ;
7. Promouvoir et construire un Artisanat du Bâtiment fort et le rendre attractif auprès des jeunes ;
8. Travailler avec l'ensemble des acteurs de la filière pour relancer la construction à La Réunion ;
9. Lutter contre les pratiques commerciales déloyales et les offres anormalement basses ;

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment\*, est le syndicat patronal représentant l'Artisanat du Bâtiment, lequel dénombre :

- 6360 entreprises\*\* employant moins de 20 salariés,
- 15 972 des actifs du Bâtiment,
- Près de 900 apprentis du Bâtiment,

Qui réalisent :

- 694 Millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 40% du chiffre d'affaires de l'Artisanat en 2015

\* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

\*\* ce chiffre ne comprend pas les auto-entrepreneurs

Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Tableau Economique de l'Artisanat de 2015 » de la CMA 974

6, Rue de la Digue – Quai Est – 97400 Saint-Denis

SIRET : 401 260 096 00011 – APE : 9411 Z

Tél. : 0262 20 30 47 – 0692 60 09 10

E-mail: [capeb.st-denis1@orange.fr](mailto:capeb.st-denis1@orange.fr) – Web: <http://974.capeb.fr>

La CAPEB est membre fondateur de

